



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de la présidente du jury des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des Affaires étrangères « cadre général » au titre de l'exercice 2023

Je remercie le Département de m'avoir confié la présidence du jury de ce concours externe et interne de secrétaire des affaires étrangères (cadre général) au titre de 2023. L'ensemble de l'exercice s'est bien déroulé et je tiens à remercier et à rendre hommage au Bureau des concours pour la qualité de l'organisation, de la préparation matérielle de ce concours ainsi que pour sa grande disponibilité et l'accueil toujours chaleureux réservé aux candidats admissibles lors des épreuves orales. J'adresse également mes vifs remerciements à tous les membres du jury qui ont participé aux corrections des épreuves écrites et orales, et ainsi qu'à ceux qui ont participé avec moi au jury pour l'entretien général.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement qui ont fait leurs preuves au cours des années précédentes ont été reconduites, sans être impactées, cette année, par la crise sanitaire. En revanche, des grèves notamment dans les transports ont perturbé les épreuves d'admission, mais n'ont pas significativement affecté le déroulé des sessions orales grâce à une anticipation de ces difficultés par le Bureau des concours, par les membres du jury et par les candidats.

Pour l'année 2023, 18 postes étaient offerts : 12 au titre du concours externe et 6 au titre du concours interne. 907 candidats se sont inscrits dont 689 en qualité d'externe et 218 en qualité d'interne. Même si la présence aux épreuves écrites est, comme chaque année, très inférieure aux inscriptions (326 candidats présents au total), ce qui n'est pas sans poser des difficultés d'ordre matériel au Bureau des concours (réservation de salles, mobilisation d'un grand nombre de surveillants requis, etc...), les statistiques montrent que ce concours est très concurrentiel, reste très attractif et que le niveau d'ensemble est bon, voire excellent pour certains candidats.

Cette année, plusieurs des candidats ont également présenté le concours d'entrée à l'INSP, 5 d'entre eux, admissibles au concours de secrétaire des affaires étrangères, ont été admis à l'Institut.

Au total, le jury a attribué les 12 postes offerts au titre du concours externe (6 femmes et 6 hommes) et, compte tenu de la qualité et du niveau des prestations, a établi une liste complémentaire de 5 noms. Les 6 postes offerts au titre du concours interne ont tous été attribués (3 femmes et 3 hommes).

Epreuves générales écrites

Les membres des jurys respectifs ont fait un certain nombre de remarques concernant les épreuves et les candidats. D'une manière générale, les correcteurs des différentes épreuves écrites ont souhaité souligner un mauvais niveau de français chez les candidats avec de trop nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire, une écriture peu lisible, ou une présentation des copies peu soignée. Là encore, le jury recommande aux candidats de veiller à leur écriture manuscrite, certaines copies étant difficilement déchiffrables. Il recommande de réserver un temps pour la relecture de sa copie.

Epreuve de culture générale

Le sujet : « Faut-il avoir peur de l'avenir ? » pouvait permettre aux candidats une réflexion large, susceptible de couvrir plusieurs thèmes. Sur le fond, nombre de candidats ont présenté une succession de faits tendant à soutenir ou à nuancer l'idée d'un avenir menaçant. Dans l'ensemble les copies étaient plutôt d'un niveau médiocre. Les bonnes copies se sont distinguées par une capacité à prendre du recul pour élargir la réflexion au-delà des considérations immédiates de notre époque, par un raisonnement argumenté convaincant et des perspectives concrètes ainsi que par une réponse clairement articulée à la question posée.

Sur la forme, un nombre non négligeable de copies ne comportent pas de plan clair. L'introduction est soit elliptique, soit trop longue.

Il convient de rappeler que cette épreuve requiert, outre des connaissances et une réflexion sur les questions de société, une méthodologie destinée à valoriser des capacités argumentatives. Les correcteurs relèvent en outre que les copies sont trop souvent peu soignées, des majuscules omises aux gentilés, l'utilisation inutile de mots anglais, ce qui nuit fortement à l'appréciation des correcteurs.

Questions internationales

Le sujet : « Le XXI^e siècle sera maritime. C'est sur cet espace que la France aura à se penser, à se vivre » (E. Macron, décembre 2019) : la France, puissance maritime et mondiale ?

Le jury estime que, globalement, les copies étaient bonnes, voire très bonnes. Le sujet, large, permettait, il est vrai, d'être abordé via plusieurs angles, en fonction de la formation des candidats, juridique, économique, etc. Peu de candidats ont rédigé une copie traitant de tous ces sujets mais ceux qui l'ont fait et de manière structurée, ont été très bien notés. Les excellentes copies sont celles qui allient à la fois une pensée personnelle, une excellence du style et de la rédaction, une variété des connaissances, y compris juridiques, historiques, environnementales et économiques, une hauteur de vue et un sens politique ; les très mauvaises copies sont rares, elles reflètent une difficulté à rédiger et/ou des connaissances très insuffisantes.

Le jury a aussi regretté que, s'agissant d'un sujet d'actualité relativement classique, nombre de candidats n'aient pas fait suffisamment preuve d'une pensée personnelle. Il est, à cet égard, recommandé de ne pas hésiter à faire preuve d'une relative originalité de pensée, sans se limiter à la restitution de cours de sciences politiques. De nombreux candidats avaient une connaissance trop approximative du droit de la mer, de l'histoire de France, de l'Europe et du monde ou de l'histoire de la diplomatie française, ou même de la force de dissuasion nucléaire française et ses vecteurs. Les meilleures copies ont enrichi leur texte par des références à l'actualité : la France, puissance de l'Indopacifique, la question migratoire, ou encore la France ultramarine, y compris en océan Indien.

Economie

Les principaux concepts et mécanismes économiques sont en moyenne mal maîtrisés, voire pas du tout. L'épreuve d'économie sous la forme de questions à réponse courte doit permettre au candidat de démontrer son aisance dans le maniement des concepts économiques et faire la preuve d'une culture suffisante dans ce domaine, en particulier s'agissant des sujets d'actualité. Les réponses ne traitent souvent pas directement des questions posées. Au regard de la densité de l'épreuve (8 questions), beaucoup de candidats se pénalisent en mobilisant des éléments historiques ou descriptifs qui ne répondent pas directement à la question posée. Chacun des éléments mobilisés doit contribuer à répondre précisément à la question posée, et seulement à celle-ci, et à mettre en valeur les enjeux économiques qui y sont associés.

Les candidats doivent aussi manifester leur capacité à construire un raisonnement et développer leur argumentation. Beaucoup de copies présentent un traitement inégal des questions en raison de la contrainte temporelle. Les candidats traitant de manière précise l'ensemble des questions sont valorisés. La réponse à chaque question doit au minimum comporter une courte introduction, qui permet au correcteur de s'assurer de la compréhension du sujet et de saisir d'emblée la problématique développée, et un développement présentant une réflexion cohérente, construite, argumentée et illustrée. Sur la

forme, le vocabulaire doit éviter les formulations vagues, les expressions journalistiques et, de manière générale, tout jargon pédant.

Droit public

Comme les années précédentes, les meilleures copies témoignent d'une bonne connaissance de la jurisprudence administrative et constitutionnelle, d'un intérêt manifeste pour les activités du Ministère et font des références judicieuses à l'actualité. Les mauvaises copies sont peu nombreuses et elles résultent généralement d'une absence manifeste de connaissances juridiques de base en droit public.

Les correcteurs relèvent aussi une mauvaise gestion du temps conduisant certains candidats à ne pas traiter l'ensemble des questions alors même que les questions traitées l'ont été de manière très satisfaisante. Cela peut être dû à des réponses trop longues alors que l'épreuve consiste en une « série de huit à dix questions à réponse courte ».

Anglais

En anglais, le niveau de difficulté des textes proposés est le niveau C1, mais celui des candidats est très variable : certains maîtrisent très bien la langue, d'autres, encore trop nombreux, ont échoué à l'admissibilité en raison de leur note globale éliminatoire, inférieure à 10 sur 20. Si quelques candidats se montrent très à l'aise dans l'exercice de la version, la traduction s'est révélée difficile pour bon nombre d'entre eux.

Le jury recommande de porter une attention particulière aux anglicismes : le principe même d'une épreuve de traduction étant de trouver des équivalents en français de termes anglais, de porter attention également aux omissions, nombreuses dans certaines copies. Les candidats, parfois et c'est surprenant, ne connaissent pas les termes français des politiques européennes mentionnées dans le texte.

En ce qui concerne la composition, il est particulièrement conseillé aux candidats de bien rester dans la limite des 500 mots, +/- 10%. Les copies dépassant 550 mots sont sanctionnées. Il convient de bien gérer son temps pour s'assurer de rester dans les limites fixées par l'épreuve. Rédiger un texte court et dense est une difficulté de l'épreuve qu'il ne faut pas chercher à esquiver. Il est enfin recommandé d'éviter de plaquer des connaissances de questions internationales n'ayant que peu de rapport avec le sujet.

Seconde langue étrangère

Le niveau attendu des candidats est le niveau B2. Tout comme pour l'épreuve d'anglais, toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire. Les candidats ont choisi de présenter l'espagnol (plus de 50% d'entre eux), l'allemand (environ 20%), l'italien et le portugais.

Espagnol

Au total 184 candidats se sont présentés à cette épreuve écrite, mais 70 d'entre eux ont eu une note inférieure à 10/20, éliminatoire.

Le niveau des copies reste passable, comme les années précédentes. La plupart des candidats ont respecté le registre linguistique exigé pour l'épreuve. Mis à part quelques copies saillantes, le niveau d'espagnol reste toutefois en deçà de ce qui est attendu, avec de nombreux contresens et gallicismes. Des lacunes ont pu être constatées tant sur le niveau d'expression attendu que sur la compréhension des sujets et des situations présentées.

Outre le niveau requis pour cette seconde langue, les correcteurs d'espagnol attendent aussi des candidats un bon niveau de culture générale liée à la langue et à la culture espagnoles.

Allemand

Le nombre de candidats aux concours interne et externe ayant choisi l'allemand comme langue obligatoire était de 71. Les correcteurs relèvent une très grande disparité entre les copies. Les notes très faibles peuvent s'expliquer par un manque de préparation des candidats à l'épreuve : ils n'avaient pas les connaissances linguistiques nécessaires et ne disposaient pas du vocabulaire requis pour comprendre et

traiter le sujet de composition proposé. Par ailleurs, ils n'arrivaient pas à terminer la traduction et faisaient un nombre important de contresens par manque de vocabulaire allemand et ...français.

Le jury invite les candidats à bien se préparer à l'épreuve : revoir les bases de la langue, s'entraîner sur les sujets proposés les années précédentes, lire et écouter les médias allemands, se tenir au courant de l'actualité et en apprendre le vocabulaire. L'épreuve de traduction s'est révélée difficile pour de nombreux candidats, elle demande des réflexes spontanés pour trouver rapidement l'expression ou le mot juste, elle exige un bon niveau dans les deux langues.

Italien

Les candidats (55) étaient globalement bien préparés et leur niveau de langue était à la hauteur des attentes, y compris s'agissant de candidats pour lesquels la langue italienne a été choisie en matière optionnelle. Dans l'ensemble, le jury relève une bonne connaissance de l'actualité italienne et une capacité à contextualiser de façon satisfaisante les différents sujets. Le niveau des candidats demeure toutefois très inégal, 26 notes éliminatoires ont été attribuées.

Portugais

16 candidats se sont présentés aux épreuves de portugais comme deuxième langue obligatoire, chiffre en légère hausse par rapport aux années précédentes. Les écarts de notes sont assez élevés.

Les correcteurs notent que, pour l'essai, les hispanismes et les gallicismes sont fréquents. Le jury a aussi regretté l'approche parfois très scolaire du texte avec des argumentaires faibles et assez généraux, conduisant le jury à valoriser les prises de position et les explications allant au-delà de l'évidence.

Une bonne connaissance de l'actualité ainsi que des références historiques et culturelles relatives au monde lusophone sont attendues des candidats. Le niveau linguistique pour cette épreuve est relativement exigeant, les fautes d'orthographe, les erreurs grammaticales ont été sanctionnées. Une relecture finale du texte en français est nécessaire pour éviter les « lusophonismes ».

Epreuves orales d'admission

Les épreuves d'admission comportent un entretien avec le jury, sanctionné par un fort coefficient (6), une interrogation portant sur l'Union européenne, une épreuve d'anglais, une épreuve dans la seconde langue choisie pour l'admissibilité ainsi qu'une possible épreuve facultative dont seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte.

Union européenne

Les candidats se sont montrés plutôt à l'aise, ils ont manifestement étudié la matière et préparé l'épreuve. Le niveau de connaissance est bon même s'il reste livresque et fort théorique. Si les candidats, pour certains, peuvent citer bon nombre des articles du TUE et des arrêts de la CJUE, ils sont beaucoup moins au fait du fonctionnement concret de l'UE. La mise en perspective et la contextualisation font souvent défaut et la culture générale est également souvent lacunaire. D'une manière générale, le jury regrette que les candidats se contentent trop de répéter ce qu'ils ont lu dans les manuels plutôt que de se livrer à un effort de réflexion personnelle.

Anglais

Les correcteurs s'attendent à un niveau de bon généraliste, ce qui a été le cas pour quasi tous les candidats admissibles. L'apport de nuances supplémentaires ou d'une réelle réflexion personnelle sur la question est très apprécié. Il est recommandé de ne pas hésiter à résumer l'article au début de l'exercice, cela montre qu'il a été lu, compris, et que la présentation ne se résume pas à du plaquage de cours comme cela a été le cas pour certains.

Seconde langue étrangère

Espagnol

Les correcteurs remarquent que, pour l'épreuve orale de cette langue, la majorité des candidats présentent un niveau correct. Quelques candidats se sont démarqués par une expression riche, avec des connaissances certaines sur les sujets abordés, en particulier concernant la région latino-américaine.

Italien

Les candidats admissibles avaient dans l'ensemble un bon niveau à l'oral et une connaissance satisfaisante de l'actualité italienne.

Portugais

Les correcteurs rappellent que l'épreuve consiste à résumer les informations contenues dans le texte proposé. Le jury cherche à évaluer si les candidats ont compris le texte dans son ensemble et s'ils sont capables de restituer des informations de façon cohérente, claire et efficace. À ce titre, l'annonce d'un plan de présentation peut être utile. Le jury invite enfin les candidats à pratiquer leur prononciation et prosodie en lisant à haute voix des textes en portugais.

Russe (langue facultative)

Les candidats ont témoigné dans l'ensemble d'un niveau moyen pour cette épreuve de langue facultative en russe, témoignant toutefois de connaissances de base sur lesquelles il serait possible de réellement progresser. A noter la participation d'un candidat dont le niveau à cette épreuve orale n'aurait pas dépassé le concours de SAEO avec le russe en langue obligatoire.

Entretien avec le jury

Cette épreuve vient en complément des épreuves visant à évaluer les connaissances académiques stricto sensu et la capacité à organiser une réflexion sur un sujet donné. Elle peut se révéler décisive dans la mesure où cette épreuve orale s'apparente très largement à un entretien de recrutement. Dès lors, il s'agit pour les cinq membres du jury d'observer, d'appréhender les traits dominants de la personnalité du candidat, ses qualités relationnelles, sa motivation, sa capacité d'adaptation et à se projeter dans les fonctions de secrétaire des affaires étrangères et dans la vie d'un diplomate. Cet exercice de communication et d'observation conduit nécessairement à des comparaisons et au final à des choix. Les candidats doivent garder à l'esprit qu'il s'agit d'un concours sélectif et non d'un examen. La plupart des candidats admissibles étaient de très bon niveau, titulaires de bons diplômes universitaires et ayant le plus souvent une expérience de la vie à l'étranger. La plupart ont également démontré une volonté sincère de rejoindre le Ministère en embrassant la carrière diplomatique ou en y poursuivant leur parcours.

Les meilleures candidatures se sont distinguées par une motivation argumentée allant au-delà des considérations très générales sur l'intérêt de la mobilité géographique et fonctionnelle des métiers proposés au sein de ce corps et une lucidité certaine quant aux difficultés susceptibles d'être rencontrées au fil de la carrière, en particulier au cours des périodes d'expatriation. Les meilleurs candidats ont su se projeter concrètement, avec réalisme et pertinence, dans un nouveau métier. Ils avaient une connaissance avérée et une bonne perception des fonctions que peut exercer un secrétaire des affaires étrangères, soit en raison de leur expérience au Ministère soit parce qu'ils avaient fait l'effort de s'informer. Ils ont par ailleurs fait preuve de bon sens, en particulier sur les mises en situation. Certains ne sont malheureusement pas parvenus à convaincre le jury de leur capacité et de leur disponibilité à servir, à bien s'insérer dans une équipe ou ont éprouvé des difficultés à se projeter avec réalisme dans un déroulement de carrière au Ministère.

Le jury a noté, pour le regretter, que l'exercice de l'exposé liminaire à partir d'un texte tiré au sort pour les candidats externes était parfois mal compris, donnant lieu, pour certains, à une dissertation sur le thème principal du texte et pour d'autres à un commentaire plat, voire à une présentation très scolaire du thème proposé. Le jury attend des candidats une présentation dynamique du texte, une lecture critique et une aptitude à établir des liens avec les enjeux internationaux ou de société qui s'y attachent. Le jury a observé chez certains candidats un intérêt insuffisamment marqué pour l'actualité

internationale. Par ailleurs certains d'entre eux n'ont pas pu répondre à des questions simples sur les missions, l'organisation et les priorités du ministère. S'il ne s'agit pas d'un oral de culture générale, il est cependant indispensable que les candidats fassent preuve de leur ouverture et de leur curiosité, ce que le jury s'est attaché à vérifier en les interrogeant sur leurs centres d'intérêt ou la manière dont ils s'informent. De manière générale, les candidats demeurent trop sur la réserve, hésitant à parler d'eux ou à livrer un avis personnel alors même que le jury doit apprécier leurs motivations, leur personnalité, leur parcours et leur aptitude à devenir diplomate.

Dans tous les cas, les éléments écrits fournis par le candidat (dossier RAEP pour les candidats internes, CV, fiche individuelle de renseignement), s'ils ne font pas eux-mêmes l'objet d'une évaluation, ont été essentiels pour la conduite de l'entretien avec le jury. Les candidats doivent donc accorder toute l'attention nécessaire à leur rédaction et se tenir prêts à engager un échange sur les informations qu'ils contiennent. Parmi les candidats internes, certains ont su, dans le temps imparti, présenter leur parcours et leurs motivations avec une grande aisance et de manière dynamique. Les agents qui ont présenté les exposés les plus pertinents sont ceux qui ont su se distancier d'une approche trop chronologique et bien mettre en relation leurs expériences et les compétences qu'elles leur ont permis de développer en les illustrant par des exemples pertinents. On peut souligner que l'appréciation finale à l'issue de cette épreuve a pu être radicalement différente, dans un sens comme dans l'autre, de l'impression retirée de la lecture préalable du dossier du candidat. Dans tous les cas, les appréciations du jury ont été très largement convergentes.

La présidente du jury



Martine DORANCE